



Programme AVOT OUBANIM

Pessa'h

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Nous allons commenter le verset 29, qui dit :
"Et Hachem a frappé tout premier-né dans la terre d'Égypte."

Rachi dit que lorsque la Torah nous dit "Et Hachem", elle parle de Hachem et de Son Beth-Din (tribunal).

Le Nézer Hakodéch remarque que :

- **dans le mal, Hachem ne veut pas compter une pensée comme un acte.** C'est pourquoi Il confie aux anges la mission de décréter les punitions, car ceux-ci ne connaissent pas les pensées des êtres humains (et ils ne les puniront donc pas), mais seulement leurs actes ;
- **dans le bien, Hachem veut compter une pensée comme un acte.** C'est pourquoi Il juge Lui-même les affaires dans lesquelles il faut récompenser. Pour pouvoir **récompenser les bons actes ET les bonnes pensées.**

Cette idée est mentionnée en allusion dans le célèbre Passouk

Suite en page 2



PARACHA SUITE

qui dit "**Hachem a donné et Hachem a repris.**" Ce Passouk aurait très bien pu dire "Hachem a donné. Hachem a repris." Mais le "et Hachem" (au lieu de "Hachem") vient indiquer que lorsqu'il s'agit de sanctionner,

c'est Hachem et son tribunal qui s'en chargent.

En revanche, lorsqu'il s'agit de donner, le Passouk dit seulement "Hachem". Car c'est **Lui seul qui s'occupe de donner, de récompenser** ; pour que les bonnes actions ET les bonnes pensées soient récompensées.

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, Chapitre 472, Halakha 11

Le Choul'han 'Aroukh dit qu'il y a une **Mitsva de rechercher du vin rouge pour le Séder de Pessa'h**. Le Rama précise "sauf si le vin blanc est de meilleure qualité".

? Pourquoi faut-il rechercher du vin rouge ?

Le Michna Beroura explique : car le **vin rouge est considéré comme étant plus important** que le vin blanc. De plus, il rappelle le sang, et Pharaon faisait couler du sang juif en Égypte.

Le Michna Beroura précise cependant que dans les endroits où les non-juifs répandent des fausses rumeurs disant que les juifs utilisent le sang des non-juifs pour fabriquer leur Matsot ou le mélanger à leur vin, il vaut mieux utiliser du vin blanc.

? Si on utilise du vin blanc, pourra-t-on quand même le colorer un peu en y versant du vin rouge ?

Rav Wozner permettait cela. Mais Rav Kanievsky disait que **si on a versé du vin rouge sur du vin blanc, celui-ci ne reçoit pas le statut de vin rouge**. Il reste, par nature, du vin blanc.

Toutefois, il est possible que Rav Kanievsky considère que le vin blanc prend le statut de vin rouge lorsqu'il y a au moins, dans le mélange entre les deux vins, un quart de vin rouge.

? Est-il permis de colorer le vin blanc pendant Chabbath ou Yom Tov ?

Le Michna Beroura (chapitre 320, note 56) a écrit qu'il n'y a **aucun problème de coloration dans les aliments**. Il a cependant cité l'opinion du 'Hayé Adam, qui demande de s'abstenir de colorer ces derniers.

Rav Wozner précise que même selon l'opinion du

'Hayé Adam, il est permis de mettre du vin blanc sur du vin rouge. Car ce que le 'Hayé Adam interdit, c'est de verser du vin rouge sur du vin blanc ; car là, on voit que le vin blanc se colore en rouge. Par contre, verser du vin blanc sur du vin rouge est plutôt une manière de "décolorer" ce dernier.

? Peut-on colorer le vin blanc avec autre chose que du vin rouge (exemple : du jus de betterave) ?

Rav Wozner dit que cela ne donnera certainement pas au vin blanc un statut de vin rouge, et que ce n'est donc pas utile.

Lorsque, le soir du Séder, on verse du vin rouge sur du vin blanc, notre intention est de colorer le vin blanc, pour avoir une sorte de vin rouge. Cela devrait donc être interdit d'après le 'Hayé Adam (qui permet de verser du vin blanc sur du vin rouge, mais pas l'inverse). Mais Rav Wozner explique que puisque l'interdiction du 'Hayé Adam de colorer le vin n'est qu'une 'Houmra, on ne va pas y ajouter une 'Houmra supplémentaire, en interdisant de verser du vin blanc sur du rouge.

Par conséquent, face à l'importance d'avoir du vin rouge le soir du Séder de Pessa'h, tout le monde est d'accord qu'il est permis de verser du vin blanc sur du vin rouge, même si notre intention, lorsqu'on le fait, est de colorer le vin blanc.





MICHNA

Pirké Avot, chapitre 1, Michna 1

Ce Chabbath, nous commençons l'étude des Pirké Avot.

La Michna dit : "Moché a reçu la Torah du Sinai."

Le Séfer Eliahou Zouta, au chapitre 2, raconte que, alors que le prophète Élie était en chemin, il a rencontré un homme qui étudiait beaucoup la Torah écrite, mais n'étudiait pas la Michna.

Le prophète Élie lui a demandé la raison de ce comportement, et l'homme a répondu : "La Torah écrite a été donnée par Hachem au Har Sinai, mais pas la Michna, et tout le reste de la Torah orale !"

Le prophète Élie lui a dit : "Mon cher ami, sache que **la Torah écrite ET la Torah orale ont été données par Hachem**. Il n'y a aucune différence entre la véracité de la Torah écrite et celle de la Torah orale. Et je vais tenter de t'expliquer cela par un Machal, une parabole.

Un roi avait deux serviteurs qu'il aimait énormément. Chaque fois qu'il donnait un cadeau à l'un, il donnait exactement le même cadeau au deuxième.

Il a ainsi offert à chacun un fagot de lin et un chargement

de blé. Mais l'un des serviteurs était très intelligent, et l'autre très simplet.

Lorsqu'ils ont reçu les cadeaux du roi, le serviteur intelligent, sûr que le roi viendrait bientôt voir ce qu'il en a fait, a utilisé le lin pour en faire une très belle nappe, et le blé pour confectionner de délicieuses pâtisseries, qu'il a posées sur la nappe. Le serviteur simplet s'est dit : "Par respect pour le roi, je ne vais pas modifier ses cadeaux. Je vais les garder tels quels !" Et effectivement, le roi s'est présenté et a constaté que le premier serviteur avait fait très bon usage de ses cadeaux, contrairement au second qui les avait seulement conservés. Lorsque le serviteur simplet a expliqué son raisonnement au roi, celui-ci lui a dit qu'il n'était pas juste. Car lorsque le roi a offert des cadeaux à ses serviteurs, c'était justement pour que ces derniers les améliorent !

De même, **Hachem nous a donné la Torah écrite. Mais Il veut que nous l'améliorons, grâce aux explications contenues dans la Torah orale.**

Celui qui étudie la Torah écrite avec la Torah orale ressemble au serviteur intelligent, qui a su mettre en valeur le cadeau du roi.

Michlé, Chapitre 5, Verset 26

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "Mesure les détours de tes pieds, et tous tes chemins iront droit."

Rachi explique : "Sois constamment en train de mesurer la perte que peut te procurer une Mitsva par rapport à ce qu'elle te fait gagner, et le gain que peut t'apporter une 'Avéra par rapport à la perte qu'elle t'entraîne. Et si, toute ta vie, tu **mesures tes actions en tenant compte du moment où tu les as faites et de leurs conséquences**, ton chemin sera droit. Car tu sauras faire les bons choix, puisque tu verras les conséquences à long terme (l'immense récompense des Mitsvot et la grande punition des 'Avérot) plutôt que les conséquences immédiates (la "perte" qu'entraîne une Mitsva, et le "gain" que procure une 'Avéra).

Le Métsoudat David, pour sa part, explique que le roi Chlomo recommande de ne pas faire des choix en fonction de l'instinct, du hasard ou de ce qui se présente à nous, mais selon ce qui est juste.

Le Ralbag explique que le roi Chlomo nous conseille, lorsque l'on a établi un projet, de réfléchir aux étapes qui vont permettre de le réaliser. Cette réflexion intense et importante nous mènera au succès.

Selon le Malbim, le roi Chlomo parle d'une autre situation : dans une trajectoire, l'homme quitte parfois la route centrale pour passer par des routes transversales, puis revient ensuite sur la route centrale. Il en va ainsi dans le travail personnel que chacun fait dans sa vie : il peut parfois s'écarter de la route centrale, mais il doit **veiller à ne pas s'en écarter définitivement**.

Nous savons que le chemin du milieu est le plus souhaitable, et qu'il ne faut pas être extrémiste. Parfois, on a besoin d'aller à l'extrême dans tel ou tel domaine ; mais on doit veiller à pouvoir ensuite retourner sur le chemin du milieu.

Si on veut, par exemple, travailler l'orgueil, on ne pourra pas devenir modeste d'un coup. On devra d'abord **aller à l'extrême opposé** (en se comportant avec une **modestie excessive**), pour **revenir ensuite à la voie centrale**.

C'est ce que dit le roi Chlomo : "Calcule les détours de tes pieds, pour qu'ils te ramènent à nouveau sur le droit chemin."



NÉVIIM PROPHÈTES

La Haftara du premier jour de Pessa'h nous raconte qu'environ **40 ans après leur sortie d'Égypte, les juifs ont traversé le Jourdain**. Ce dernier s'est fendu et asséché, et les juifs ont pu le traverser et entrer en Israël. La première ville qu'il fallait conquérir était celle de Jéricho. Les juifs ont campé à l'est de cette ville, et Hachem a dit à Yéochoua : "Fabrique des couteaux aiguisés, et circoncis tout le peuple une deuxième fois."

? Que veut dire "une deuxième fois" ?

Avant la sortie d'Égypte, Moché Rabbénou avait déjà circoncis le peuple (puisque ce dernier n'avait pas fait la Brit-Mila lorsqu'il était esclave en Égypte).

Pendant les quarante ans du désert aussi, les juifs qui sont nés n'ont pas été circoncis.

? Pourquoi ?

Parce que pendant ces quarante ans, le vent du nord n'a pas soufflé, **pour ne pas éparpiller les nuées de gloire**. Or ce vent est absolument nécessaire pour guérir les cicatrices. Sans lui, ces dernières restent ouvertes (ce qui est dangereux).

Yéochoua a (apparemment tout seul) circoncis tout le peuple. Et la quantité de prépuces coupées était telle qu'elle a constitué une colline, qui a été appelée Guivat Haaralot.

Le texte nous dit que ceux qui ont été circoncis à la sortie d'Égypte sont morts pendant les 40 ans du désert. La génération que Yéochoua a circoncis était nouvelle, et **constituée de gens nés pendant les 40 ans que les juifs ont passés dans le désert**.

Le passouk dit que Yéochoua les a **circoncis avec la parole**.

? Qu'est-ce que cela signifie ?

Il a dû les convaincre de se laisser circoncire, en leur disant que cela était dans leur intérêt, puisque la Brit-Mila était une condition indispensable pour pouvoir entrer en Israël. Hachem avait, en effet, dit à Avraham Avinou : "**Tes descendants hériteront de la terre d'Israël s'ils gardent Mon alliance.**"

Le texte nous raconte que la génération qui est sortie d'Égypte est morte dans le désert, sans avoir eu le bonheur de voir la terre d'Israël. Et ce sont leurs enfants que Yéochoua a circoncis qui y sont entrés.

Hachem dit à Yéochoua : "Aujourd'hui, j'ai retiré de

vous la honte de l'Égypte" (en hébreu, "J'ai retiré" se dit "Galoti"; c'est pourquoi on a appelé cet endroit Guilgal).

? Qu'est-ce que cela signifie ?

Rachi explique que Pharaon avait dit à Moché : "Ne sortez pas d'Égypte, car je vois beaucoup de sang devant vous !" Les égyptiens pensaient donc que de nombreux Bné Israël décèderaient.

Lorsque les Bné Israël ont fait la Mila, beaucoup de sang a coulé, et Hachem a donc retiré des Bné Israël la malédiction de l'Égypte. Le Radak et le Métsoudat David expliquent que les égyptiens se vantaient en disant : "Les Bné Israël sont comme nous ! Eux aussi n'ont pas été circoncis !" C'est pourquoi, après que les Bné Israël aient fait la Brit-Mila, Hachem leur a dit : "J'ai retiré de vous la honte de l'Égypte."

Le texte nous raconte qu'après avoir fait la Brit-Mila, les Bné Israël ont fait, le **14 Nissan dans l'après-midi, le premier Korban Pessa'h de l'Histoire en Israël**, dans les plaines de Jéricho.

Le 15 Nissan, les Bné Israël ont fêté Pessa'h. Le 16 Nissan, ils ont apporté l'offrande du 'Omèr, et ont alors eu le droit de manger de la nouvelle récolte. Et **dès ce jour, la manne a arrêté de tomber**.

? N'avait-elle pas cessé de tomber déjà depuis le 7 Adar (jour de décès de Moché Rabbénou) ?

Si. Mais depuis le 7 Adar jusqu'au 16 Nissan, les Juifs ont bénéficié quotidiennement du miracle suivant : chaque fois qu'ils vidaient leurs ustensiles de la manne qu'ils avaient ramassée le 7 Adar, ceux-ci se **remplissaient de nouveau. Ils ont ainsi pu manger de cette manne jusqu'au 16 Nissan**.

Le texte parle ensuite des circonstances de la prise de Jéricho.





HISTOIRE

Voici une histoire très émouvante, dont la conclusion a eu lieu il y a moins d'un mois :

Un juif de la ville de Haïfa qui travaille avec un organisme de sauvetage et de soutien aux juifs partout dans le monde, a été contacté par une famille juive de Haïfa, d'origine ukrainienne, qui habite en Israël depuis plusieurs années.

Cette famille voulait essayer de faire venir en Israël ses parents qui se trouvaient en Ukraine, sous les bombardements de l'armée russe.

L'organisme s'est renseigné, a accepté de financer cette œuvre de sauvetage ; et le juif de Haïfa a entrepris le voyage, après avoir contacté des passeurs locaux, qui lui ont donné un point de rendez-vous pour faire sortir les parents d'Ukraine.

Et voici ce que ce juif nous a raconté :

"Je suis arrivé à la frontière ukrainienne. Comme prévu, une voiture humanitaire m'attendait. Ce véhicule servait à distribuer du pain, et avait donc un laissez-passer lui permettant de circuler librement.

J'y suis monté. La voiture accueillait d'autres passagers qui n'étaient pas juifs. Nous avons roulé vers l'endroit où se trouvait la famille que je devais sauver. Autour de nous, c'était l'obscurité totale. Et, sous le bruit effrayant des bombardements, nous avons continué à rouler.

Après plusieurs heures de trajet, le chauffeur m'a dit que nous étions bientôt arrivés. Soudain, une bombe est tombée, précisément sur notre voiture...

J'ai été éjecté à plusieurs mètres. J'étais blessé et ensanglanté. J'avais du mal à croire que j'étais encore vivant !

Tous les autres passagers sont restés bloqués dans la voiture. Celle-ci a pris feu, et aucun d'eux n'a survécu. Mes affaires s'y trouvaient, elles ont aussi brûlé. Mais j'étais vivant ! Et j'ai remercié Hachem pour ce précieux cadeau, en priant pour l'âme des défunts que je côtoyais quelques instants plus tôt.

Après avoir mis ma main dans ma poche, j'ai réalisé que j'avais encore mon téléphone. Mais il n'y avait pas de réseau, et je ne pouvais donc pas l'utiliser.

J'avais aussi, cousue à mon pantalon, une grosse somme d'argent. Et j'ai vu qu'elle était toujours là.

Mais à part ce téléphone et ces billets, il ne me restait plus que ma vie, et ma Emouna, ma foi, en Hachem,

qui m'a tout de suite fait dire : "S'il m'a maintenu en vie, c'est sûrement pour que je réussisse la mission pour laquelle je suis venu !"

Alors que je réfléchissais à ce que j'allais faire, deux camions militaires de l'armée ukrainienne sont arrivés pour tenter d'éteindre le feu de la voiture. Mais malheureusement, il n'y avait déjà plus personne à sauver.

Soudain, ils m'ont aperçu. Croyant que je me cachais, ils se sont jetés sur moi en criant. Ils m'ont tiré de force vers leur voiture, et je n'arrêtais pas de leur dire en anglais : "Je suis un journaliste !"

L'un d'eux s'est un peu calmé, et m'a demandé mes papiers. J'ai essayé de lui expliquer en anglais que tout avait brûlé dans la voiture. Mais il continuait à les demander...

J'ai mis ma main dans ma poche, et j'y ai trouvé un objet que j'avais emprunté comme protection pour le voyage : une petite amulette mise sous plastique, qui appartenait à Rabbi Elimélekh de Lizensk, qui est ensuite arrivée chez le Gaon Rav Eliahou Chmouel Schnerlekh (le Roch Yéchiva de Sanz), qui l'a lui-même laissée en héritage à son fils, avec lequel je priais chaque jour.

Je savais qu'il l'avait, et je lui ai demandé de me la prêter pendant quelque jours, pour qu'elle soit pour moi une protection pendant ma périlleuse mission.

Je ne sais pas ce que le soldat ukrainien a pensé lorsqu'il a vu l'amulette. Peut-être qu'il a cru que c'était un signe distinctif que les journalistes avaient... En tout cas, j'ai vécu un deuxième miracle : le soldat m'a dit : "Ok, monte dans notre voiture. Nous t'amenerons là où tu dois aller". Puis tout s'est passé facilement, et nous sommes arrivés en Israël.

Une semaine est passée depuis, et je n'arrive toujours pas à réaliser l'ampleur des miracles que j'ai vécus. J'ai pu constater la force de l'amulette de ce grand Tsadik, que j'ai gardée en main pendant tout le voyage, et qui m'a permis de sauver trois juifs : les parents en question et moi-même.

Que le mérite du Tsadik protège tout le peuple juif ! Amen !





Question

Une petite communauté à Jérusalem fêtera Pessa'h prochain ses cinq ans d'existence. Plusieurs membres de la communauté pensent que c'est pour eux l'occasion de remercier leur Rav pour son dévouement corps et âme permanent pour la communauté, et décide de lui offrir un cadeau. Après réflexion, ils arrivent à la conclusion qu'une ou deux semaines de congé serait sûrement bénéfique pour le Rav et décident de se cotiser pour cela. Ils en informent alors le Rav qui les remercie du fond du cœur pour cette marque d'attention touchante. L'organisation du voyage avance mais l'organisateur principal informe les membres du comité que la somme cotisée ne suffira pas à financer le voyage. Le comité se concerte alors, et le président de

la communauté propose d'annuler le voyage, et que chacun offrira personnellement au Rav un cadeau à la place. C'est alors qu'un des membres de la communauté dit qu'il pense qu'ils n'ont pas le droit de faire cela, car une fois que l'on a informé le Rav, on est tenu de tenir son engagement. Le président de la communauté lui répond qu'il pense se rappeler qu'il est écrit que, s'il s'agit d'un cadeau de grande valeur, il n'y a pas de problème moral à faire cela, car étant donné la valeur importante de la promesse, la personne ne compte pas dessus tant que le cadeau ne se trouve pas entre ses mains, et qu'il n'y a donc pas de problème à annuler le voyage.

GUEMARA



Est-ce que les membres de la communauté peuvent se désister et annuler la promesse de cadeau faite au Rav ?

A toi !



- Baba Métsia 49a "Dévarim Rav Amar" jusqu'à "Verabbi Yo'hanan Amar...". Puis "Haomer La'havero Matana..." jusqu'à "Sam'ha Daataiou".
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 204 alinéa 8.
- Beth Yossef à la fin du chapitre 204 "Katouv Behagahot Richonot".
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 204 alinéa 9.

RÉPONSE

Bien qu'il soit clair qu'une promesse orale n'ait pas de poids juridique, Rabbi Yo'hanan nous apprend qu'il ne faut tout de même pas violer sa parole, et que celui qui le fait sera qualifié d'homme "indigne de confiance". Cependant, nous apprenons dans la suite de la Guemara qu'il y a une différence entre un cadeau de petite valeur et un cadeau de grande valeur, et que, dans un cadeau de grande valeur, on pourra se désister pour la raison mentionnée par le président de la communauté. Néanmoins, le Beth Yossef rapporte le Morde'haï qui dit que, s'il s'agit d'une promesse faite non pas par un particulier mais par un public, même s'il s'agit d'un cadeau de grande valeur, ils seront tenus de respecter leurs promesses, car quand cela vient d'un public, la personne compte dessus même s'il s'agit d'un cadeau de grande valeur. Étant donné que le Choul'han 'Aroukh tranche comme cela, la communauté devra respecter leur promesse de payer le voyage, s'ils veulent garder le titre "d'homme de confiance".

CHMIRAT HALACHONE
en histoireLE CAS
DE LA SEMAINE

Le Gaon de Vilna nous enseigne : "Il faut beaucoup d'entraînement pour acquérir de bons traits de caractère et un bon langage."

Pendant un cours, Tali fait passer un papier à Brouria sur lequel elle a écrit des choses dénigrantes à l'encontre de Rivka.



QUESTION

Brouria peut-elle croire ce qui est écrit sur le papier ?



Réponse

Brouria n'a pas le droit de faire attention à ce que Tali a écrit sur son papier. Le mode de transmission ne retire rien de la gravité du Lachone Hara'. Elle devra s'empresse de détruire le papier en question en le rendant illisible, pour éviter la diffusion de ces propos interdits.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 54 679 75 77



avotoubanim@torah-box.com